

L'an deux mille seize, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur GOY, Maire.

Etaient présents : M. GOY Jacky, Maire,
Mme DIOP Céline, MM. LEMAIRE Olivier, MORISSE Michel adjoints
Mmes, BOULANGER Monique, BOURDON Marie-Hélène, DUTKIEWICZ Laurence,
LAMBOUX Marie-Hélène, QUEVILLY Emilie, SCHMIDT Stéphanie,
M. CHEVALIER Thierry, LEFEBVRE Philippe, LEMOINE Yohann,
Absents : Mme LANGLOIS DUCLOS Pascale, M.LEMONIER Hugues
Procuration de Mme Langlois Duclos à M. Goy
M. Lemonier à M. Morisse

Secrétaire de séance : M. Lemoine Yohann

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté, Monsieur le Maire a ouvert la séance et soumis au conseil municipal les affaires suivantes :

Approbation du nouvel EPCI

Vu l'arrêté préfectoral du 21 avril 2016 portant sur projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale (EPCI) issu de la fusion des communautés de communes de Quillebeuf sur Seine, du Roumois Nord, de Bourgtheroulde- Infreville et d'Amfreville la Campagne, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable ou défavorable à ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil émet un avis **défavorable** par 14 voix POUR et 1 ABSTENTION.

Même séance

Avis sur un éventuel EPCI

Dans le cas où le projet de périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunal serait remis en question. Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer en faveur d'un nouveau périmètre. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'un rapprochement auprès de la Communauté de Communes du Neubourg par 12 voix **POUR**
- d'un rapprochement auprès des communautés de communes du Neubourg- Bourgtheroulde-Infreville par 2 voix **POUR**
- d'un rapprochement auprès de la communauté de communes de Bourgtheroulde - Bourg-Achard par 1 voix **POUR**

Même séance

Régularisation comptable

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide, à l'unanimité de procéder au vote de virement de crédits suivants sur le budget de l'exercice 2016

Fonctionnement Dépenses

- 350.00 € au chapitre 615221
- + 350.00 € au chapitre 7489

Même séance

Mise en place de l'entretien professionnel

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,
Vu l'avis du Comité technique en date du 24 septembre 2015,
Considérant que l'entretien professionnel prévu par le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 doit être mis en œuvre à compter du 1^{er} janvier 2015.

Considérant que cet entretien professionnel est réalisé chaque année en lieu et place de la notation pour les fonctionnaires. Il est conduit par le supérieur hiérarchique direct de l'agent et donne lieu à un compte rendu d'entretien professionnel.

Considérant qu'il convient de fixer les critères qui serviront de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de cet entretien.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE

Que les critères qui servent de base à l'appréciation de la valeur professionnelle du fonctionnaire au terme de l'entretien prévu par le décret n°2014-1526, portent sur :

- les résultats professionnels obtenus par l'agent et la réalisation des objectifs ;
- les compétences professionnelles et techniques ;
- les qualités relationnelles ;

- l'assiduité au service
ADOPTE à l'unanimité des membres présents

Même séance

Même séance

Proposition de
titularisation de
Mme Peggy
DELANDE

La période de stage de Mme Peggy DELANDE est terminée, Monsieur le Maire propose au conseil municipal sa titularisation.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Inscription au
SIEGE pour
enfouissement

Monsieur le Maire signale au conseil municipal qu'il a demandé au SIEGE l'inscription du quartier Guinand afin de pouvoir continuer l'enfouissement.

Même Séance

Limitation de
vitesse entre
Vraiville et St
Didier

Monsieur le Maire précise qu'il a rencontré Mme SYLVA RANCE de la DDE afin de finaliser les aménagements de sécurité de la rue des Canadiens. Afin de réduire la vitesse à l'entrée du Village venant de Vraiville, il propose de prendre un arrêté conjointement avec la commune de Vraiville afin d'instaurer la limitation à 70 Km sur la VC13 dans la mesure où le trafic y est dense et qu'elle est empruntée par des engins agricoles.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité est favorable.

Même Séance

Achat SONO

Lors de la préparation du budget primitif, il avait été envisagé d'acheter une sono. Monsieur Lemaire s'est renseigné auprès de SONO Vente à Rouen. Il a fait établir un devis qui s'élève à 1890.00 € TTC. Après en avoir délibéré le conseil municipal accepte cet achat.

Même Séance

Réflexion sur
la sécurité
secteur
Guinand

M. Chevalier souhaite que le conseil municipal réfléchisse sur la sécurité routière secteur Pierre Guinand et envisage de mettre un sens de circulation dans ce quartier.

Monsieur le Maire propose dans un premier de prendre contact avec les riverains afin d'avoir leur avis sur ce sujet et de rencontrer les services de la DDE pour voir ce qui peut être envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23h00.